IX

OCTAVO IANAM LVNAM

Traces d'une semaine de sept jours chez Varron et Caton

par J. Heurgon
Professeur à la Faculté des lettres de Lille

Il s'agit de trois petits mots, cachés dans la végétation touffue des *Res Rusticae* de Varron et qui, à notre connaissance, ont presque entièrement échappé à la curiosité philologique ou historique. Ils posent toutefois des problèmes qui intéressent à la fois la syntaxe latine, la religion romaine et les fondements du calendrier.

C'est au livre I, chapitre 37. Tremellius Scrofa, porte-parole de l'auteur, vient de définir l'influence des lunaisons sur les travaux agricoles : c'est dans le décours de la lune, par exemple, et non dans son croissant, qu'il faut faire la moisson et couper le bois. Là-dessus, Agrius fait allusion à une division en quatre parties du mois lunaire, sur laquelle il demande le sentiment des experts[1]. Scrofa répond sans répondre :

« *Numquam rure audisti* », *inquit*, « *octauo Ianam Lunam et crescentem et contra decrescentem, et quae crescente luna fieri oporteret,* [*et*] *tamen quaedam melius fieri post octauo Ianam Lunam quam ante? et siquae senescente fieri conueniret, melius, quanto minus haberet ignis id astrum? Dixi de quadripertita forma* ⟨*in*⟩ *cultura agri*[2]. »

Dans ce texte, seule la mention de Iana Luna a retenu quelque

1. Varr., *R. R.*, I, 37, 2 : *Agrius, « Quem ad modum », inquit, « luna quadripertita? et quid ea diuisio ad agros pollet? »*

2. Id., *Ibid.*, 3. C'est-à-dire, littéralement : « N'as-tu jamais entendu parler à la campagne du huitième jour avant Diane la Lune, croissante ou au contraire décroissante, et dire que, des choses qu'il fallait faire pendant le croissant de la lune, il y en avait certaines qu'il valait mieux faire après le huitième jour avant Diane la Lune qu'avant? Et parmi celles qu'il convenait de faire pendant son décours, certaines qu'il valait d'autant mieux faire que cet astre avait moins de feu? C'est tout ce que j'ai à dire de la forme en quatre parties qui règne dans l'agriculture. »

peu l'attention[1], et encore indirectement, parce qu'on croyait y trouver un argument en faveur du caractère solaire du dieu Ianus. Preller[2], féru de cette théorie qui remontait à Nigidius Figulus[3], prétendait la prouver en faisant valoir, d'abord, que, si Iana était la parèdre de Ianus et s'identifiait avec la Lune, Ianus, de son côté, ne pouvait être que le Soleil. Déjà Birt[4] avait opposé à la thèse de Preller de solides objections. Tout récemment, M. Grimal[5], analysant, à propos de Ianus, les spéculations théologiques des néo-pythagoriciens au Ier siècle avant notre ère, a montré sous quelles influences tardives Nigidius avait constitué sa doctrine : Ianus « mesure astrale du Temps », Ianus « mouvement de la voûte céleste », « principe ouranien par excellence », Ianus ou le Soleil — cette conception du dieu n'a pu être élaborée que lorsque les Romains eurent perdu conscience de sa véritable nature de *numen* du passage.

Au surplus, pour ce qui nous concerne, une chose est sûre, c'est que, si une évolution convergente a fini par rapprocher le nom de Ianus et celui de Iana Luna, il n'existe entre eux aucune parenté étymologique. Varron, qui, le premier sans doute, s'était avisé de la ressemblance, n'avait pas hésité à en tirer les conséquences qui lui paraissaient nécessaires, à savoir que Iana était le féminin de Ianus[6]. Mais nous n'avons pas à tenir compte ici de ces combinaisons érudites. Nous sommes en présence d'une donnée linguistique brute, que le même Varron avait recueillie de la bouche de ses paysans : *Numquam RVRE audisti...*? Telle quelle, elle n'a rien qui puisse nous surprendre : *Diana* (**Diuiana*) a abouti à *Iana*, en vertu d'un développement connu, la chute à l'initiale de la dentale sonore devant la semi-voyelle *y*, dans des mots se rattachant à la racine **dei*, « briller ». De même, *dy-* a passé à *i-* dans *Iouis* et *Iuppiter*. En osque, *Diúvei* a donné *Iúvei*, et *diúvilas*, *iúvi-*

1. A première vue, *Iana Luna* rappelle les appellations de Ianus, invoqué sous le double nom de *Ianus Geminus*, *Ianus Pater*, *Ianus Iunonius*, etc. (Macr., *Sat.*, I, 9, 15).

2. Preller, *Röm. Mythologie*, I, p. 167 ; II, p. 221.

3. Macr., *Sat.*, I, 9, 8 : *Pronuntiauit Nigidius Apollinem Ianum esse Dianamque Ianam, adposita D littera, quae saepe I litterae causa decoris adponitur.*

4. *Roschers Lexikon*, I, col. 1003.

5. P. Grimal, *Le dieu Janus et les origines de Rome*, *Lettres d'Humanité*, 1945, p. 112 sq.

6. Tertullien, *ad Nat.*, II, 15, 3 (Borleffs) : *Etiam locorum urbis uel loca deos ⟨arbitramini⟩, ar⟨cuum Ianum⟩ Patrem, (et diua Arquis est Iana), et montium septem Montinum* — où Aghad (*M. Terentii Varronis Antiquitatum Rerum Diuinarum libri* I, XIV, XV, XVI, p. 184, fr. 101) reconnaît une source varronienne.

las[1]. L'existence, dans le parler rustique, d'une forme *Iana* dérivée de *Diana* apporte la confirmation d'une tendance déjà constatée[2].

Quant à l'assimilation de Diane avec la Lune, ce n'est pas un fait nouveau : affirmée par les savants[3], elle n'en était pas moins profondément inscrite, à Nemi, à S. Angelo-in-Formis, dans la religion traditionnelle. Tout au plus remarquera-t-on que l'expression *Iana Luna*, s'il est vrai que *Diana* signifie étymologiquement « la Lumineuse », fait pléonasme. On peut supposer que ce sens étymologique n'était plus sensible à la conscience populaire et que, lorsque les paysans prononçaient le nom de Diane, ils se représentaient surtout l'image de la grande divinité universelle, protectrice des naissances et maîtresse de la végétation, qu'ils avaient invoquée de tout temps[4]. Il fallait, le cas échéant, préciser qu'on avait en vue, en particulier, ses fonctions lunaires. *Iana Luna*, cela devait être quelque chose comme « Notre-Dame la Lune ».

* * *

Mais le premier des trois mots, *octauo*, demande qu'on s'y arrête un peu plus longuement.

Et d'abord, du point de vue syntaxique, il offre un exemple incontestable de l'emploi de l'ablatif dans l'expression abrégée d'une date. C'est une question encore pendante de savoir comment il faut lire *IV. Kal. Iun. : Quarto*? ou *quartum*? On opte en général pour l'accusatif, et l'on considère qu'à partir de *die quarto ante Kalendas Iunias*, on serait passé, « par une espèce d'attraction », à *ante diem quartum Kalendas Iunias*, puis, en sous-entendant *ante diem*, à *quartum Kalendas Iunias*, et enfin, mais seulement plus tard, à *quarto Kalendas Iunias*[5].

1. Buck, *Elementarbuch der Oskisch-Umbrischen Dialekte*, p. 56.

2. Le masculin correspondant est attesté sur une inscription (*C. I. L.*, V, 783 : *Ioui Diano*) ; aucun rapport, naturellement, avec Ianus.

3. Varr., *L. L.*, V, 68 : *Lunam... quidam Dianam uocant ;* Cic., *Nat. deor.*, II, 68 : *Dianam autem et Lunam eandem esse putant.*

4. Sur la Diane italique, F. Altheim, *Griechische Götter im alten Rom*, p. 93 sq. Qu'on nous permette aussi de renvoyer au chapitre *Diana Tifatina* de notre *Capoue préromaine*, p. 303 sq.

5. Riemann, *Synt. Lat.*, 7e éd., p. 177, § 83, Rem. 1 ; Stolz-Schmalz, *Lat. Gramm.*, 5e éd., p. 452, § 62.

Cette doctrine, qui se fonde principalement sur le témoignage épigraphique [1] et sur l'usage de Tacite dans les *Annales* [2], a été critiquée avec beaucoup de force par A. H. Salonius dans son mémoire *Zur römische Datierung* [3]. Nous ne reprendrons pas ici la discussion ; disons seulement que nous nous rallions aux conclusions de ce savant, qui admet que, dès le moment où la formule abrégée, *IV. Kal. Iun.*, commença à s'imposer (et, dans la seconde moitié des *Lettres à Atticus*, elle tend à remplacer la formule complète, *A. D. IV. Kal. Iun.*) [4], *quarto*, qui est logique, n'était pas moins employé que *quartum*, qui appartient à « un type de transition, dans lequel l'accusatif du nom de nombre assume une fonction étrangère [5] ».

Mais la démonstration était difficile, faute d'exemples sûrs ; car les dates sont presque toujours exprimées en chiffres, et lorsque, exceptionnellement, on rencontre dans un texte un ablatif, on peut se demander s'il ne résulte pas de l'initiative d'un copiste [6]. Or, Varron nous fournit justement un document très précieux, non

1. Konietzny, *De idiotismis syntacticis in titulis latinis urbanis conspicuis* (*Arch. f. lat. Lexikographie*, XV, 1908, p. 329) : les inscriptions de Rome ne contiennent pas d'exemple de l'ablatif antérieur à 295 ap. J.-C. ; entendons-nous : *pas d'exemple où le nom de nombre soit inscrit en toutes lettres.* On postule ce qu'il s'agit de démontrer. En fait, tout ce qu'on doit conclure des inscriptions, c'est qu'à la fin du IIIe siècle les lapicides ont commencé à marquer les dates en lettres et non plus en chiffres, et que c'est un ablatif qui, le plus souvent, se révèle à la place du signe arithmétique. — Dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule, on a plus de quarante ablatifs contre cinq accusatifs (E. Diehl, *Jahrb. f. class. Philologie*, XXV Supp., Heft 1, 1899, p. 54).

2. *Ann.*, VI, 25, 5 : *quintum decimum Kal. Nouembris, utriusque necis die;* 50, 7 ; XII, 69, 1 : *medio diei tertium ante Idus Octobris;* XV, 41, 2. Mais, dans ses premières œuvres, Tacite emploie l'ablatif (*Dial.*, 17, 2 ; *Agr.*, 44, 1). Les *Histoires* ont *un* ablatif (I, 27, 1) et *un* accusatif (I, 57, 3). Cette progression rappelle de trop près le développement général de la langue de Tacite (Wölfflin, *Philologus*, XXV, 1867, p. 92 sq. ; Löfstedt, *Syntactica*, II, 1933, p. 274 sq.) pour qu'on ne soit pas fondé à l'interpréter de la même façon : création continue d'un style non cicéronien, noble, archaïsant. — D'autre part, il est inexact de dire qu'on trouve des accusatifs semblables chez Pline l'Ancien et Suétone, qui se servent des chiffres.

3. *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, XV, 1921-1922, n° 10.

4. La proportion des formules abrégées par rapport aux formules complètes est, dans les livres I-VI, 22 et 65 ; dans les livres VII-IX, 49 et 30 ; dans les livres X-XVI, 90 et 13.

5. Salonius cite très opportunément Priscien, *Inst.*, 18, 278 (III, 390, 6, Keil) : *Illi* τρίτη ἡμέρᾳ καὶ τρίτην ἡμέραν τόδε ἔπραττον *pro* « *nudius tertius* ». *Hinc Romani tertio et tertium Kalendas... pro tertio ante Kalendas.*

6. Par exemple, parmi les manuscrits du livre XI de Columelle (éd. Lundström), certains, surtout *recentiores*, inscrivent les dates non pas, comme la plupart, en chiffres, mais en lettres et à l'ablatif : 2, 4, *quintodecimo* (d) ; 5, *nono* (d) ; 43, *nono et octauo* (e) ; 78, *tertio* (S). On a peine à croire que la tradition la plus ancienne se soit conservée dans ces exceptions.

seulement à cause de l'époque à laquelle il remonte, mais plus encore parce qu'il nous renseigne sur les habitudes de la langue parlée. Si, dans le style officiel, les greffiers prononçaient solennellement *ante diem quartum Kalendas Iunias*, si parfois, dans certains milieux particulièrement attachés à la lettre, on en déduisait *quartum Kalendas Iunias*, il faut croire que le peuple, sans s'embarrasser de ces complications, faisait l'économie des mots inutiles, laissait tomber, pour aller vite, le substantif *die* et la préposition *ante*, et, docile à la loi simple qui voulait que l'ablatif servît à répondre à la question *quando*, disait : *quarto Kalendas Iunias, octauo Ianam Lunam*[1].

* * *

Et, maintenant, pourquoi le *huitième* jour avant la lune?

Le mois officiel romain tirait ses origines d'un mois lunaire[2] que la nécessité de l'accommoder avec la durée de l'année solaire et le jeu des influences historiques avaient peu à peu dénaturé. Dans le principe, les Calendes coïncidaient avec la nouvelle lune, les Ides avec la pleine lune. Entre les deux, les Nones, tombant le cinquième ou le septième jour du mois, avaient peut-être servi à marquer le premier quartier : la chose est discutée[3]. Comme leur nom l'indique, elles venaient le *neuvième* jour avant les Ides. Mais, dans la seconde moitié du mois, le calendrier n'offrait aucun point de repère correspondant aux Nones, qui désignât le dernier quartier. Mommsen avait eu un moment l'illusion de le découvrir dans les *Nundinae*, où il voyait le début du dernier quart du mois, le neuvième jour avant les Calendes[4]. En réalité — et Mommsen est revenu plus tard sur son hypothèse[5] — les Nundinae ne sont rien moins qu'un jour fixe du mois ; sous ce nom, il faut entendre le jour qui commence ou termine l'espace de neuf jours appelé *nundinum*

1. On remarquera encore l'emploi indéclinable qu'à deux reprises Varron fait de ce groupe de mots. De même qu'on disait *ex ante diem III Kal. Iun.*, on pouvait dire *post octauo Ianam Lunam*. Keil avait proposé de corriger *octauo* en *octauum ;* Goetz, très judicieusement, a rétabli la leçon des manuscrits. La syntaxe populaire préférait, aux dépens de la correction grammaticale, traiter ce complexe comme une unité invariable.

2. Ginzel, *Handbuch der Chronologie*, II, p. 172 sq.

3. *Pro*, Ginzel, *ibid.*, p. 173 ; *contra*, Kubitschek, *Grundriss d. ant. Zeitrechnung*, p. 38.

4. *Röm. Chronologie*, 2e éd., p. 240 sq.

5. *Röm. Staatsrecht*, III, p. 373.

— les sept jours de travail encadrés par deux jours de marché[1] : division du temps de caractère civil et qui n'a pas de rapport avec les phases de la lune. C'est la semaine classique de *huit* jours, signalée dans les *Fastes* par les *huit* premières lettres de l'alphabet, de A à H.

Mais, sous ce mois officiel de vingt-neuf ou trente et un jours avant César, de trente ou trente et un jours après lui, il est *a priori* très vraisemblable que le mois lunaire — mois lunaire périodique de vingt-sept jours un quart[2] — ait obscurément survécu, perpétuellement décalé par rapport au premier, dans les traditions des paysans de l'Italie antique : ceux-ci devaient continuer à régler leur existence d'après les phénomènes naturels et accueillir les innovations introduites dans le calcul du temps par les gens de la ville avec la même répugnance que les nôtres ont à se soumettre au régime de l'heure d'été. Et c'est une division de ce mois lunaire des campagnes qui nous semble transparaître dans l'allusion de Varron au huitième jour avant la nouvelle ou la pleine lune, à ce huitième jour qui découpe, avant la fin ou le milieu du mois, un espace plein de *sept* jours, une semaine au sens moderne du mot.

* * *

Avant, toutefois, d'aborder le problème si débattu de la semaine de sept jours dans le monde romain, il nous faut chercher si les agronomes n'ont pas conservé d'autres faits qui se rapprochent de celui-ci et qui puissent l'éclairer. Chez Varron lui-même, il n'y a rien de plus ; mais voici ce que dit Caton, au chapitre 37 de son *De Agricultura :*

Per hiemem lucubratione haec facito. Ridicas et palos, quos pridie in tecto posueris, siccos dolato, faculas facito, stercus egerito. Nisi intermestri lunaque dimidiata [*tum*] *ne tangas materiem. Quam effo-*

1. Varr., *R. R.*, II, 1 : *Itaque annum ita diuiserunt, ut nonis modo diebus urbanas res usurparent, reliquis septem ut rura colerent.*

2. Distinct du mois lunaire synodique de vingt-neuf jours et demi : Varr., dans Gell., *N. A.*, III, 10 (cité *infra*) ; Plin., *N. H.*, I, 9 ; Macr., *Somm. Scipionis*, I, 6 ; Vitr., *de Arch.*, IX, 4 ; Martianus Capella, *de Nupt.*, VIII. Nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point avec M. Herescu, *Au dossier des « decem menses »*, *Rev. Phil.*, XX, 1946, p. 19.

dies aut praecides abs terra, diebus VII proximis, quibus luna plena fuerit, optime eximetur[1].

Ce petit texte a été abondamment reproduit et commenté par les successeurs de Caton. Varron, quelques lignes avant le passage étudié plus haut, s'en est souvenu[2]. Columelle en donne une paraphrase[3]. Pline, à son tour, le cite deux fois, et la seconde en propres termes[4].

Cette dernière citation confirme, pour l'essentiel, le texte des manuscrits de Caton, si on voulait le corriger ; et certains éditeurs de Pline n'y ont pas manqué, pour interpréter, d'une façon qui satisfît à la fois le sens et la grammaire, les mots *VII diebus proximis, quibus luna plena fuerit*[5]. Quoique la solution importe peu à la suite de notre démonstration, nous ne pouvons passer à côté de cette difficulté sans essayer de la résoudre[6].

VII diebus proximis, quibus luna plena fuerit. En lui-même, ce membre de phrase semble signifier : « dans les sept jours qui suivront la pleine lune ». Mais nous avons traduit : « sept jours après la pleine lune ». Keil avait traduit : *septem diebus post plenam lunam*[7]. Et, en effet, Caton n'a pas pu vouloir dire autre chose.

1. « Pendant l'hiver, dans le travail de nuit, voici ce que tu dois faire : façonne les piquets et poteaux qu'on aura placés la veille sur le toit et qui seront secs ; fabrique des torches ; porte le fumier dans la fosse. Ne touche au bois que dans l'interlune ou quand la lune est réduite à moitié ; celui que tu déracineras ou que tu couperas sur pied, sept jours après la pleine lune, sera extrait dans d'excellentes conditions. »

2. Varr., *R. R.*, I, 37, 1 : *quaedam in agris potius crescente luna quam senescente, quaedam contra quae metas, ut... caeduas siluas.*

3. Col., *R. R.*, XI, 2, 11 : *Ridicis uel etiam palis conficiendis idoneum tempus est* (= les Ides de janvier), *nec minus in aedificia succidere arborem conuenit. Sed utraque melius fiunt luna decrescente ab XX usque in XXX, quoniam omnis materia sic caesa iudicatur carie non infestari.*

4. Plin., *N. H.*, XVI, 190 : *infinitum refert et lunaris ratio, nec nisi a uicesima in tricesimam caedi uolunt. Inter omnes uero conuenit utilissime in coitu eius sterni, quem diem alii interlunii, alii silentis lunae appellant.* — 194 : *Idemque* (= Caton) *mox : « Nisi intermestri lunaque dimidiata ne tangas materiem. Quam effodias aut praecidas abs terra, diebus VII proximis, quibus luna plena fuerit, optime eximitur. »*

5. Plusieurs éditions anciennes de Pline, désignées par v dans l'apparat critique de Mayhoff, écrivent : *Tunc ne effodias...* et l'on traduit (Littré) : « Ne touchez au bois que dans l'interlune ou dans les premiers quartiers ; *mais* dans ce temps même ne déracinez pas, ne coupez pas sur pied. Les sept jours qui suivent la pleine lune sont l'époque la plus favorable pour déraciner. »

6. Chose curieuse, ni Till, *Die Sprache Catos, Philologus*, Supp., 1935, ni Münzer, *Beiträge zur Quellenkritik der Naturgeschichte des Plinius*, ni Detlefsen, *Untersuch. über die Zusammenhang der Naturgeschichte des Plinius*, ni Abert, *Die Quellen des Plinius im XVI. Buche der Naturalis Historia*, ne signalent ce passage.

7. Commentaire, p. 71.

Comprendre : « dans les sept jours qui suivent la pleine lune », c'est le mettre en contradiction avec lui-même ; car, ayant établi qu'il ne faut toucher au bois que dans l'interlune (c'est-à-dire dans le temps qui s'écoule entre le moment où la lune décroissante cesse d'être visible et celui où elle reparaît) ou lorsque la lune est dans son quartier (première ou quatrième phase), il est impossible qu'il ait ajouté aussitôt que l'époque la plus favorable pour déraciner et tailler est la troisième phase, celle où la lune vient d'être pleine.

C'est, d'autre part, mettre Caton en contradiction avec Columelle et Pline, qui, en recommandant tous deux la coupe du bois pour la période qui va du vingtième au trentième jour de la lune, ne font que transposer la prescription de Caton dans le système du mois lunaire grec à trois décades. *A uicesima in tricesimam (lunam)*, c'est la décade μηνὸς φθίνοντος. Peut-être s'y croyaient-ils autorisés en calculant sept jours après les Ides d'un mois court (13 + 7 = 20). En tout cas, il s'agit bien, chez eux comme chez Caton, de la dernière partie du mois.

Faut-il, pour justifier l'expression, revenir sur l'une des conclusions les plus nettes de la syntaxe moderne et admettre qu'un ablatif de ce genre ne marque pas toujours « l'espace de temps dans les limites duquel un fait se place[1] », mais quelquefois, comme on le soutenait autrefois[2], le point final de cet espace de temps. E. Hermann[3] s'est ingénié à le montrer à propos du fameux passage de Cicéron, *P. Rosc. Am.*, XXXVII, 107 : *quadriduo quo is occisus est*[4], dans lequel il donne au premier ablatif (*quadriduo*) la valeur de « après quatre jours » et au second (*quo*) celle de « au cours desquels ». Il se peut, en effet, que le « *localis* » de temps désigne parfois l'un des points extrêmes (avant ou après) de l'espace de temps considéré et qu'il soit susceptible de la même dualité de sens qu'en français *dans sept jours* et *en sept jours*. Pourtant, il

1. Riemann, *Synt. Lat.*, p. 153, § 69.
2. Dräger, *Hist. Synt.*, I², p. 533, § 223, 8.
3. *Zeitschr. f. vergleich. Sprachforsch.*, XLVIII, 1918, p. 113 sq.
4. Pour saisir cette tendance des syntaxes contemporaines, on remarquera que *quadriduo*, dans la *Gramm. comparée du grec et du latin* de Riemann-Goelzer, p. 206, est traduit : « le quatrième jour après le meurtre », et, dans la *Syntaxe* de Riemann, 7e éd., p. 154, n. 1 : « trois jours après l'assassinat ». Dans les exemples de César, Constans traduit régulièrement dans le sens de « sans attendre que tant de jours se soient écoulés ».

faut avouer que l'adjonction de *proximis* ne simplifie pas les choses. La phrase de Caton est presque exactement superposable à celle que Hermann tire de la Table latine de Bantia[1] : *eis in diebus quinque proxsumeis, quibus quisque eorum magistratum inperiumue inierit, iouranto*, qu'il faut évidemment entendre : « au cours des cinq jours qui suivront immédiatement l'entrée en charge » — à moins que la nuance « à l'intérieur de » ne soit soulignée par *in*.

Tenant compte du caractère équivoque de cet ablatif, on s'expliquera d'autant mieux que Caton se soit mal exprimé, que, dans tout le *De Agricultura*, il marque les circonstances de temps avec désinvolture et gaucherie. Pour indiquer le moment précis où une action se place, il emploiera soit l'ablatif : *die decimo* (87), soit *post* suivi du nom de nombre cardinal : *post dies XXX dolium oblinito* (105 ; cf. 112, 126, 162) ; soit une proposition temporelle : *ubi dies XXX praeterierint* (112). Il notera la durée par l'accusatif : *sinito dies XV operta* (113 ; cf. 44). Mais il lui arrivera aussi d'écrire, à la question *quando : oblinito dies X* (104 ; cf. 109), où Gronov avait le tort d'ajouter *post*, et *aquam ex alto marinam sumito... dies LXX ante uindemiam*, où Keil signale à bon droit une « négligence de l'écrivain ». Enfin, on relève au chapitre 44 un emploi de l'ablatif de l'espace de temps qui peut être comparé à celui qui nous occupe : *oliuetum diebus XV ante aequinoctium uernum incipito putare* : « quinze jours avant l'équinoxe de printemps ». C'est de la même façon qu'il aurait dit : *VII diebus post plenam lunam*, l'ablatif exprimant là un point de départ et ici un point d'arrivée. *Proximis*, dès lors, peut signifier : « *tout de suite* après les sept jours qui suivent la pleine lune ». Il faut couper le bois dans l'interlune ou quand la lune est dans l'un de ses quartiers. Mais l'opération réussit mieux dans le décours de la lune. On peut donc la faire avec succès *dès que* s'achèvent les sept jours qui suivent la pleine lune.

Quoi qu'il en soit de la correction syntaxique de Caton, il tient, en ce qui nous concerne, un langage clair : sept jours après la pleine lune, la lune entre dans son dernier quartier. Voici encore une semaine de sept jours bien délimitée, qui s'insère entre la

1. *C. I. L.*, I², 582, l. 16.

semaine de sept jours qui précède la pleine lune (*octauo Ianam Lunam decrescentem*) et la semaine de sept jours qui précède la nouvelle lune (*octauo Janam Lunam crescentem*). Et, de la sorte, nous avons dégagé aux trois quarts, des décombres de la tradition rustique, l'armature d'un mois lunaire qui, à la différence du mois civil, était bien, comme le suggérait l'Agrius de Varron, divisé en quatre parties. Scrofa, on l'a vu, prend assez mal cette intervention et coupe court : *Dixi de quadripertita forma ⟨in⟩ cultura agri ;* mais cela n'y change rien. Il faudrait mieux connaître l'humeur de Varron, ses procédés de discussion et ses méthodes de travail (cette fois, il était pressé) pour deviner la raison de cette réticence sur un sujet qui, en d'autres temps, lui avait plu. Deux ans plus tôt[1], dans les *Hebdomades*, il avait constaté, ce qui confirme nos conclusions, que « la révolution de la lune s'accomplit en quatre fois sept jours[2] ».

* * *

Si nous avons correctement interprété le double témoignage de Caton et de Varron, il existe un document épigraphique dont la portée, de toute évidence, doit être remise en question : c'est le fragment de calendrier qui, trouvé quelque part en Sabine[3] à la fin du XVIII^e^ siècle, est connu pour cette raison sous le nom de *Fasti Sabini*[4].

Calendrier, sauf sur un point, rigoureusement orthodoxe ; pour les deux mois, septembre et octobre, où il est partiellement conservé, il ressemble à tous les autres calendriers de Rome et d'Italie, qui, on le sait, remontent à la fin de la République ou au début de l'Empire. Les *Fasti Sabini* ont trouvé naturellement place, au tome I du *Corpus*, entre les *Fasti Pinciani* et les *Fasti Venusini*. Ils font mention des *Augustalia* du 12 octobre et sont, par consé-

1. Les *Hebdomades* sont de 39, le *De Re Rustica* de 37.

2. Gell., *N. A.*, III, 10 : *Praeterea scribit (Varro) lunae curriculum confici integris quater septenis diebus* : « *Nam duodetricesimo luna, inquit, ex quo uestigio profecta est, eodem redit* » ; *auctoremque opinionis huius Aristidem esse Samium.* On ne sait qui est cet Aristide de Samos. On suppose (Kauffmann, *P. W.*, II, col. 896, 26) qu'il y a confusion avec Aristarque de Samos, astronome du III^e^ siècle. Ici nous n'avons plus affaire à une tradition rustique, mais à une source savante et grecque.

3. Peut-être à Montebuono, au sud-ouest de Reate, où un autre fragment de calendrier (*C. I. L.*, IX, 4770) a été retrouvé.

4. *C. I. L.*, I^2^, p. 220 = IX, 4769.

quant, postérieurs à l'institution de cette fête en 19 av. J.-C.[1]. Ils semblent, d'autre part, plus anciens que les *Fasti Maffeiani*, qui ont été rédigés entre 8 av. J.-C. et 4 ap. J.-C.[2]. Ils signalent, sans aucune concession à l'exotisme ou à l'ésotérisme, l'*Epulum Iouis* du 13 et l'*Equorum probatio* du 14 septembre, les *Meditrinalia* du 11, les *Fontinalia* du 13, l'*Armilustrium* du 19 et les *Ludi Victoriae Sullanae* du 26 octobre. A la date du 10 octobre, ils étaient seuls, parmi les calendriers contemporains, à indiquer une cérémonie en l'honneur de Junon, *Iunoni M...*, mais le calendrier d'Anzio, découvert en 1921, et qui est antérieur de presque un siècle, a confirmé que ce jour-là était l'un des deux jours de fondation, l'autre étant le 1er juin, du temple de Iuno Moneta *in Arce*[3]. Bref, la municipalité, ou le collège, où les particuliers, qui, sous le règne d'Auguste, ont jugé bon d'exposer, dans un forum, dans un temple ou dans une maison privée de la Sabine, cette liste des fêtes de l'année, ne se piquaient d'aucune originalité, et leur calendrier n'était vraisemblablement, comme les autres, sauf sur un point, que la copie d'un archétype officiel.

Sauf sur un point, car la colonne des lettres nundinales, de A à H, est flanquée à gauche d'une autre colonne, où les lettres de l'alphabet se succèdent par séries de sept, de A à G, et figurent, à côté de la semaine de huit jours, une semaine de sept jours dont aucun autre calendrier ne porte trace avant celui qui devait être établi, en 354 de notre ère, dans les Fastes dits de Philocalus[4].

Sur la signification de cette anomalie, une seule théorie a cours aujourd'hui : de Mommsen[5] à Kubitschek[6], de Schürer[7] à Whatmough[8], tout le monde paraît d'accord : la semaine de sept jours du calendrier sabin serait une innovation de caractère privé, inspirée par une influence orientale et reflétant les croyances d'une religion plus ou moins secrète.

1. Mommsen, *C. I. L.*, I², p. 206.
2. Id., *C. I. L.*, I, p. 294.
3. Wissowa, *Neue Bruchstücke des röm. Fastkalenders*, *Hermes*, LVIII, 1922, p. 385.
4. *C. I. L.*, I², p. 254 sq.
5. *C. I. L.*, I², p. 285 sq. et p. 287.
6. *Grundriss d. ant. Zeitrechnung*, p. 35.
7. *Die siebentägige Woche im Gebrauche der christlichen Kirche der ersten Jahrhunderte* (*Zeitschr. f. die neutestamentliche Wissenschaft*, VI, 1905), p. 26.
8. *The Calendar in ancient Italy outside Rome* (*Harvard Stud. in class. Philology*, XLII, 1931, p. 167).

Et l'on sait bien, en effet, que, sous l'Empire, une semaine nouvelle de sept jours entra en concurrence avec la semaine traditionnelle de huit jours et finit par la supplanter. Deux éléments, que Schürer a nettement distingués, concoururent à sa formation : les astrologues, d'abord, introduisirent l'habitude de désigner les jours par le nom des sept planètes. Tibulle[1], dès 29 av. J.-C., parle du *dies Saturni*. Une inscription de Pompéi[2], une allusion de Pétrone[3] prouvent la faveur croissante dont jouissaient, dans une partie de la société romaine du temps de Néron, la représentation et le nom des planètes associées aux jours de la semaine. Dion Cassius[4] assure qu'au début du IIIe siècle l'usage s'était généralisé. D'autre part, les Juifs préconisaient partout les vertus de leur semaine, de sept jours également, que le christianisme devait à son tour adopter. Les plaisanteries d'Horace[5], de Sénèque[6], de Juvénal[7] sur le sabbat sont bien connues ; mais il semble que beaucoup de païens eussent été convertis à son observance, et Flavius Josèphe, à la fin du Ier siècle, ne craignait pas d'écrire : « Il n'y a aucune ville grecque ni barbare, ni aucun peuple où la pratique du sabbat ne se soit répandue[8]. »

C'est à cet ensemble de faits, qui attestent la rapidité avec laquelle la semaine de sept jours, sous sa forme planétaire ou sous son aspect sabbatique, s'est imposée à l'Italie, qu'on prétend rattacher son apparition inattendue dans les *Fasti Sabini*. Pourtant, malgré l'intrépide unanimité des auteurs, osons déclarer que leur thèse est tout à fait invraisemblable, à cause de la date, de l'origine et du caractère général du calendrier.

A l'époque où il a été gravé, le jour de Saturne n'était pour Tibulle, à Rome même, que l'une de ces curiosités étrangères, un peu inquiétantes, que débitaient les devins du Forum et du Cirque. Le succès de la semaine des astrologues ne s'affirme qu'à partir du milieu du Ier siècle, dans des villes cosmopolites comme Pompéi, et dans le monde interlope qui se presse chez Trimalcion ; on

1. *El.*, I, 3, 18.
2. *C. I. L.*, I², p. 342 ; cf. *Not. Sc.*, 1927, p. 98.
3. *Satir.*, XXX.
4. XXXVII, 18.
5. *Sat.*, I, 9, 69.
6. Aug., *Civ. Dei*, VI, 11.
7. *Sat.*, XIV, 96 sq.
8. *Contre Apion*, II, 39.

n'en saurait conclure qu'elle eût alors, et à plus forte raison soixante ans plus tôt, pénétré jusqu'au cœur de cette inaccessible Sabine, gardienne des antiques vertus et des solides préjugés[1]. Et, de même, la semaine juive pouvait bien gagner des adeptes dans les bas quartiers des capitales méditerranéennes, mais c'est au Transtévère, et non dans sa maison de campagne de Sabine, qu'Horace a eu l'occasion de railler le chômage du sabbat.

A supposer même que ces Fastes fussent beaucoup plus récents, et qu'ils eussent été découverts à Ostie ou à Pouzzoles, on hésiterait encore à en rendre responsable une secte particulière, qui eût exprimé, avec une telle exactitude dans le conformisme, avec une telle discrétion dans la profession de foi, sans aucun symbole figuré, sans aucune allusion rituelle, la singularité de ses convictions.

Ce n'est pas une incompréhensible anticipation d'un avenir encore lointain que représente, dans les *Fasti Sabini*, la colonne des lettres A-G, mais une naturelle survivance du passé italien.

En 1869, une voix isolée, celle de Ph. E. Huschke[2], qui, sauf chez Marquardt[3], n'a recueilli aucun écho parmi les historiens du temps, avait essayé d'expliquer dans ce sens ce qu'il appelait la *semaine sabine : die Sabinisch-Quiritische Woche von 7 Tagen.* Dans son livre sur l'ancienne année romaine et ses jours, il poussait à l'extrême l'idée de la dualité fondamentale du peuple romain et de l'antagonisme persistant entre les éléments sabins et latins qui l'avaient constitué. La coutume des *nundinae*, comme tout l'appareil de l'année proprement romaine, était un des traits de la domination des patriciens de la ville sur les communes rurales. Mais la semaine sabine nous permettait de remonter « jusqu'à un droit municipal des Sabins », auquel ils auraient renoncé au moment de leur absorption dans l'État romain au VII^e^ siècle.

Sous cette forme schématique et passablement forcée, la théo-

1. Que l'on n'objecte pas ici la place faite aux signes du Zodiaque dans les ménologes. Sans doute les agronomes romains attachaient-ils de tout temps grande importance au cours apparent du soleil et à ses positions successives par rapport aux diverses constellations : c'est d'après cela qu'ils déterminaient les saisons de l'année (Varr., *R. R.*, I, 28). Mais l'attribution d'un jour de la semaine à chacune des sept planètes est tout autre chose. Sur la défiance qu'inspirait l'astrologie à l'esprit paysan, cf. Caton, *de agr.*, 5 : *haruspicem, augurem, hariolum, Chaldaeum ne quem consuluisse uelit.*

2. *Das alte röm. Jahre*, p. 293 sq.

3. *Röm. Staatsverwaltung*, III, 1878, p. 278, n. 3.

rie de Huschke ne nous paraît guère recevable. Semaine sabine? Nous n'abuserons pas du rapprochement facile et peu convaincant que l'on serait tenté de faire entre la patrie du Varron de Réate, qui avait encore entendu, dans ses montagnes natales, prononcer l'*octauo Ianam Lunam* dont nous sommes partis, et la bourgade sabine inconnue qui, une vingtaine d'années plus tard, dressait le calendrier auquel nous aboutissons. Le témoignage du Latin Caton prouve assez qu'il y aurait danger à serrer de trop près un lien sans doute fortuit.

Mais, laissant de côté ici, si fécond qu'il puisse s'être révélé ailleurs pour l'interprétation des institutions, le principe du contraste romano-sabin, nous n'en retrouvons pas moins dans la semaine des sept jours des *Fasti Sabini* l'expression à demi effacée de cette antique semaine lunaire des paysans italiens dont nous avons cru déceler les traces dans Varron et Caton. Certes, de même que les Ides de nos calendriers ont depuis longtemps cessé de coïncider avec la pleine lune, les séries de sept jours, dans celui-ci, n'ont plus de relation avec ses quartiers successifs. Elles partent, comme les séries nundinales, d'un point conventionnel, qui est le 1er janvier. Le but pratique auquel elles répondaient demeure donc obscur. Faut-il supposer que la vie de certaines campagnes, quant à la périodicité de leurs marchés et de leurs assemblées, fût encore astreinte à un rythme hebdomadaire, qui se maintenait parallèlement aux divisions octadaires officielles? Faute de documents, on ne saurait rien affirmer. D'autres faits analogues se cachent peut-être dans les textes et les inscriptions, qui permettront un jour de saisir plus nettement les caractères et les effets de cette semaine de sept jours, dont la vitalité secrète expliquerait en partie, le moment étant venu, la prompte diffusion de la semaine juive et chrétienne.

Jacques HEURGON.